

FLASH



Revalorisation salariale des ouvriers de l'État :

3,5 % : *Insuffisant !*

A compter du 1^{er} juillet 2022, les salaires des ouvriers de l'État du ministère des armées sont revalorisés de 3,5% par Arrêté du 18 juillet 2022, bien évidemment, suivant le point d'indice.

Le Gouvernement entend ainsi compenser l'inflation 2022 galopante sur une année glissante, c'est insuffisant, le compte n'y est pas !

Après 12 trop longues années de gel des salaires, l'INSEE affiche 18 % d'inflation sur la période jusqu'en 2021. **la CGT** revendique le rattrapage des sommes dues et le retour des bordereaux de salaires.

Dans l'arrêté du 18 juillet, stupéfiant de lire que « *Les salaires des ouvriers de l'État, des ouvriers de l'État exerçant les fonctions de chefs d'équipe et des techniciens à statut ouvrier subissent des abattements de zones de résidence* ».

La CGT revendique l'abrogation des abattements de zone depuis des années ! mobilisons nous !!